

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 9 MARS 2020 A 20H00

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, LAGADIC Nancy, LE DREFF Christophe, MAGOT Monique, MARTIN Corinne, MONTOYA Jocelyne, ROUE Christian.

Procurations : LE MAOUT Delphine à MONTOYA Jocelyne, SIMON Mikaël à DEL NERO David.

Excusé : QUEMERE Denis.

Absents : GARNIER Pascal, LE GOFF Romain, MALARDE-AUBERTINY Sandrine.

Secrétaire de séance : MAGOT Monique.

M. le Maire sollicite l'ajout d'une question à l'ordre du jour, qui a fait l'objet d'une information par courriel : Approbation du règlement intérieur du cimetière.
Cette demande est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR 2019

M. le Maire procède à la présentation du compte de gestion pour l'année 2019, qui est identique dans les sommes et dans les masses au compte administratif.

Il invite les conseillers à voter pour son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire, Christian RIVIERE, procède à la présentation par chapitre du compte administratif de l'exercice 2019, qui fait apparaître un excédent de clôture de 417 474.29 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 134 090.40 € en section d'investissement.

Sur proposition du Maire, Mme GOURVES est élue président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019, qui fait apparaître un excédent de clôture de 417 474.29 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 134 090.40 € à la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est de 417 474.29 €. La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 134 090.40 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 70 921.00 € en dépenses et à 16 000 € en recettes.

M. RIVIERE propose d'affecter la somme de 417 474.29 € en réserves au compte 1068 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019, qui s'élève à 417 474.29 €, en réserves au compte 1068.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR 2020

M. RIVIERE présente le programme d'investissements pour 2020, qui se présente comme suit :

Travaux prévus en 2020 y compris RAR

Compte 2315	
Voirie :	175 000
Enfouissements :	80 000
Compte 2313 Constructions	100 000
Compte 21 Immobilisations	100 000

Total 455 000 €

Détail voirie

Lesquidic (RAR)	15 000
Allée Vibert (haut)	68 358
Allée Vibert (bas – moitié Clohars)	30 708
Ménez Bras (haut)	14 997
Ménez Bras (bas)	2 511
Toul an Aël (trottoir)	4 448
Saint Thomas	1 937
Chemin derrière école	5 298
Divers	30 000

Total 175 000 €

Détail enfouissements

Parc Marc'h Du (travaux Orange)	52 000
CCPF (RAR)	3 462
Bellevue (RAR)	20 000

Total 80 000 €

Détail constructions

Toilettes publiques	35 000
+ aménagement	10 000
Accessibilité église et Lannurien	20 000
Terrain multisports	12 000
MDJ + salle basket + local	15 000
Bardage atelier	5 000

Total 100 000 €

Détail immobilisations

Informatique	20 000
Mobilier	5 000
Buts de foot	3 000
Friteuse RS	5 000
Barrières de ville	5 000
Camion ST	25 000
Plantations	2 000
Installations de voirie	15 000
Divers	20 000

Total 100 000 €.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

♦ ADOPTE le programme des investissements pour 2020.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

M. le Maire propose de maintenir en 2020 le taux des taxes directes locales qui se présentent donc comme suit :

✓	Taxe sur le foncier bâti :	16.19
✓	Taxe sur le foncier non bâti :	34.45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2020, tel que précisé ci-dessus.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020

M. Christian RIVIERE procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2020, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 890 840.00 € et en section d'investissement, à 1 004 933.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le projet de budget primitif pour 2020.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

M. Christian RIVIERE informe les conseillers que le règlement du cimetière a fait l'objet de plusieurs modifications, notamment pour y intégrer l'existence des cavurnes, préciser que les dimensions des monuments et des croix ne peuvent dépasser 1.5 m de haut, et indiquer que les plaques sur les cases du columbarium doivent être apposées par un marbrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le nouveau règlement intérieur du cimetière communal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Christian RIVIERE, Maire, clôt la séance par une allocution retraçant les principales réalisations de cette mandature, et remercie les élus ainsi que le personnel communal.

Il souhaite particulièrement honorer Monique MAGOT, qui est élue de la commune depuis 25 ans, et forme ses meilleurs vœux pour la future équipe municipale.

M. Yvon ARZUR remercie également M. le Maire ; travailler avec lui tout au long de ce mandat a été très agréable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 11 mars 2020.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

